

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS SNCF du 24 mai 2024

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture du Lot	Anne-Cécile VIALLE	Sous-Préfète	Présente
SIRACED PC			Excusé
SDIS	Alain SAGNE		Présent
DREAL	Jean REGISTER		Présent
DIRECCTE			
DDT			
ARS			
collège collectivités			
Mairie de Biars-sur-Cère	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Mairie de Bretenoux	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Mairie de Girac	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
Conseil départemental	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusé
CAUVALDOR	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusé
collège riverains			
Riverain	Didier BLANC	Titulaire	Présent
Riveraine	Jocelyne MAROT	Titulaire	
Collège de Bretenoux	Le principal Son représentant	Titulaire Suppléant	
DSDEN	Le chef de la division pilotage et logistique Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
collège exploitant			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Le directeur Responsable PIT EIVQC Responsable RQSE Duo production Correspondant Sécurité Incendie	Titulaire Suppléant	Présent Présent Présent Présent
collège salariés			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Landry ROBERT Renaud CHEVALLIER	Titulaire Suppléant	Présent

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du compte-rendu de la précédente CSS du mardi 30 mai 2023
- 2) Bilan de l'année 2023 du fonctionnement du site SNCF réseau
- 3) Retour de l'inspection des installations classées
- 4) Perspectives 2024/2025
- 5) Questions diverses

*Ouverture de la séance à 10h10, sous la présidence de Mme VIALLE, Sous-préfète de Figeac.
L'ordre du jour est présenté et un tour de table réalisé.*

1) Validation du compte-rendu de la précédente CSS du mardi 30 mai 2023

Le compte-rendu de la CSS du mardi 30 mai 2023 est validé à l'unanimité des votants.

2) Bilan de l'année 2023 du fonctionnement du site SNCF réseau

M. le directeur d'EIVQC présente le bilan de l'année 2023. L'activité du site reste stable. Les investissements pluriannuels sont présentés, dont un investissement réalisé concernant une machine d'usinage numérique du bois 5 axes, permettant de développer l'activité de bois d'appareil.

Le chiffre d'affaires reste en augmentation. Le site est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

Mme la sous-préfète demande si le bois est local.

M. le directeur d'EIVQC acquiesce.

Mme la sous-préfète souhaite savoir, concernant les travaux en cours de la ligne POLT, si des changements de traverses sont prévus.

M. le directeur d'EIVQC va se renseigner quant à ce sujet. Il précise que les travaux d'électrification ne nécessitent pas obligatoirement le changement de traverse.

Le représentant des salariés ajoute que les traverses en bois sont remplacées par des traverses en béton, hors voie de service.

Mme la sous-préfète souhaite connaître le lieu de fabrication des traverses béton.

M. le directeur d'EIVQC répond que les traverses proviennent d'entreprises françaises.

M. Blanc, riverain, souhaite connaître le mode de recyclage des traverses béton et créosote.

En ce qui concerne les traverses béton, M. le directeur d'EIVQC précise que des entreprises spécialisées récupèrent le béton et la partie fer. Les traverses créosotées, quant à elles, sont des déchets industriels dangereux, envoyés en Belgique afin de réaliser de l'électricité ou du chauffage.

Il est précisé que la voie traversant le site de Bretenoux a été réalisée exclusivement en bois. Une base test en gare de Bretenoux a été réalisée avec huit cents traverses en huile cuivrée.

M. le responsable QSE présente le système de gestion de la sécurité. Un exercice testant le Plan d'Opération Interne (POI) a été réalisé le 15 décembre 2023, avec pour thème un départ de feu sur un camion d'hydrocurage lors d'une opération de nettoyage de cuve. Le personnel a été formé à la gestion de la sécurité du site.

M. le correspondant de la sécurité incendie du site présente le retour d'expérience de l'exercice POI. Un exercice va être réalisé fin juin, en collaboration avec le SDIS, afin de tester le nouvel appareil numérique de communication.

M. le représentant du SDIS ajoute qu'un prochain exercice sera certainement programmé en octobre, avec le chef de commandement.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL informe qu'une action nationale est en cours, avec pour thème la réalisation d'exercices POI inopinés.

M. le correspondant de la sécurité incendie du site ajoute qu'une convention va être signée avec le SDIS.

Il signale, également, qu'un projet est en cours afin de mutualiser les moyens de prélèvement et de sécurité. La sécurité est importante pour le site et les riverains.

Mme la sous-préfète remercie ces initiatives.

M. le responsable QSE présente les accidents de travail avec et sans arrêt.

M. le représentant des salariés signale que certaines personnes ont dû changer de poste de travail, dans l'objectif d'éviter les arrêts maladies.

M. le Directeur d'EIVQC souligne que le rôle d'un manager est de permettre au salarié le maintien de l'emploi. Il dénonce tout accident de travail douteux à la Caisse de prévoyance et à la sécurité sociale. Le manager doit signaler un accident de travail suspect, non pas en ce qui concerne la douleur ressentie, mais en lien avec le travail.

La société « l'abeille gaillarde » a installé deux ruches sur le site de Bretenoux. Des prélèvements réguliers sont réalisés afin d'analyser en laboratoire l'impact industriel du site. La production de miel soulignera si l'activité du site peut rester compatible avec le développement des vivants.

M. le responsable QSE présente l'événement survenu le 12 juin 2023, concernant le débordement d'un bassin, suite à des pluies diluviennes. Des actions ont été réalisées avec l'augmentation de la capacité du bassin de rétention, ainsi que des dédommagements aux riverains concernés.

Le 15 avril 2024, une présentation de la brochure de présentation de l'établissement précisant l'existence et la nature des risques ainsi que la conduite à tenir en cas de déclenchement de la sirène SNA a été partagée aux maires de Biars-sur-Cère, Bretenoux et Girac.

Cette brochure sera distribuée à l'ensemble des maires des communes situées dans la zone d'application du PPI, pour une mise à disposition du public. Une présentation du document est réalisée.

Quant à cette brochure PPI, M. le directeur d'EIVQC signale que la charte SNCF Réseau n'est pas respectée. De plus, il souhaite, en accord avec la Préfecture et la DREAL, que l'activité du site, concernant l'utilisation de la créosote et des futures huiles cuivrées, soit précisée. Le dispositif de sécurité restera inchangé.

M. Blanc demande qu'un message d'alerte soit envoyé sur les téléphones portables, en cas d'événement.

Mme la sous-préfète signale que la préfecture possède un dispositif national, FRAlerter.

La surveillance des eaux souterraines, des rejets aqueux et les mesures de rejets canalisés sont présentées par la société.

Un état des lieux sur l'adaptation industrielle post créosote du site de Bretenoux est réalisé. A partir de 2029, la créosote sera interdite sur le sol européen. En remplacement de cette dernière, SNCF Réseau va utiliser des huiles cuivrées, à savoir le tanasote. Ces huiles protègent le bois pendant 24 ans et ne sont pas CMR (Cancérogène Mutagène et Reprotoxique). Elles permettront de diviser par dix les composés organiques volatils (COV).

M. Blanc souhaite savoir si les incendies peuvent se déclencher plus rapidement sur les huiles cuivrées.

M. le Directeur d'EIVQC explique que les huiles cuivrées sont chauffées à 60 degrés. Un porter à connaissance et une étude de dangers ont été réalisés et validés par la Préfecture et la DREAL. Le risque reste acceptable.

M. le responsable pôle investissement présente les travaux de l'imprègnerie, avec la mise en place d'une chaudière propane et l'appui de panneaux photovoltaïques.

La maîtrise d'œuvre avec IDC Partner a été défaillante en cours de projet. Une mise en demeure a été rédigée, afin que le site se désengage de la société IDC Partner. Une nouvelle recherche de MOE (maîtrise d'œuvre en gestion de projet) a été réalisée. Le décalage des travaux est estimé à approximativement 6 mois.

Une enquête a été réalisée, du 6 décembre au 14 décembre 2023, sur les risques psychosociaux. 23 personnes se sont portées volontaires. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions d'information seront réalisées, afin d'apporter des précisions sur les inquiétudes et les attentes.

M. Blanc souhaite connaître le nombre de suppression de postes.

M. le responsable pôle investissement indique qu'il s'agit de deux personnes sur le process.

M. le représentant des salariés souligne des problèmes d'effectif sur le site de Bretenoux.

M. le responsable pôle investissement indique que les travaux vont permettre de posséder une imprègnerie supervisée par ordinateur, permettant de gagner en qualité de vie au travail (QVT) et en sécurité.

M. le Directeur d'EIVQC ajoute que la société SNCF Réseau réduit ses effectifs à la demande du gouvernement français. La modernisation d'une installation réduit, systématiquement, les effectifs. Il est impossible, au jour de la CSS, d'indiquer le nombre de postes déduits.

M. Blanc souhaite connaître la différence de prix de recyclage pour une traverse béton et une traverse bois.

M. le Directeur d'EIVQC précise que le prix est moindre. La direction de SNCF Réseau a missionné un cabinet, afin d'analyser la durée de vie d'une traverse bois imprégnée par les huiles cuivrées.

3) Retour de l'inspection des installations classées

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL précise que le site SCNF a été inspecté deux fois 2023 :

- 30 mai 2023 : action nationale sur les contrôles des rejets atmosphériques. Tous les rejets étaient conformes, excepté un dépassement de COV. Le point a été soldé le 6 février 2024, avec une mesure de COV conforme.
- 24 août 2023 : retour d'expérience sur l'accidentologie. La visite a permis de constater que l'exploitant a mis en place les outils nécessaires pour connaître les situations à risque au sein de son établissement.

Un rapport d'incident a été demandé concernant le débordement du 12 juin 2023. Le rapport a été transmis le 11 octobre 2023. Des actions correctives ont été réalisées par l'exploitant.

L'instruction du porter à connaissance de la nouvelle unité d'imprégnation bois a été finalisée et a donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire daté du 30 janvier 2024.

4) Perspectives 2024/2025

Ce sujet a été traité précédemment par l'entreprise SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE.

5) Questions diverses

M. le représentant des salariés souligne que les nombreux investissements réalisés rassurent quant à la pérennité du site. Il ajoute ne voir aucune volonté de SNCF, à transporter le bois par voie ferroviaire.

La voie ferroviaire neuve financée par SNCF Réseau n'est pas utilisée. L'organisation du travail reste problématique, tant au niveau des instances du personnel, que pour les cheminots. Concernant les travaux prévus près du collège, il demande si un aménagement de la circulation est prévu. Il indique que le cabinet médical du site a été fermé récemment. Il souhaite, également, avoir des précisions sur le démantèlement.

M. le Directeur d'EIVQC signale que la volonté du transport ferroviaire a été indiquée à la direction. Concernant l'organisation du travail, la société essaie d'informer le plus possible les instances du personnel. Un aménagement de la circulation va être réalisé pour le collège, lors de la phase travaux.

Mme la sous-préfète signale que les élus peuvent informer la sous-préfecture de sujet tels que les problèmes de circulation, afin de réaliser les aménagements nécessaires pour les travaux.

M. le conseiller de prévention départementale DSDEN précise, qu'en matière de risque routier, le chef d'établissement n'a pas informé la DSDEN du risque spécifiquement lié à SNCF Réseau.

M. le Directeur d'EIVQC signale qu'une discussion est en cours avec le médecin de travail et l'infirmière du site de Brive, afin de réaliser des visites sur le site de Bretenoux.

SNCF souhaite que l'imprègnerie soit opérationnelle en juin 2025. Le démantèlement sera réalisé en 2026.

M. Blanc souhaite qu'une visite du site soit organisée.

M. le Directeur d'EIVQC propose que la prochaine réunion soit réalisée sur site.

M. le représentant des salariés réitère sa demande concernant l'invitation du médecin du travail à la CSS.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL prend note et en informera le secrétariat de la DREAL.

Mme la sous-préfète remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 12h00.

Pour la préfète et par délégation

la sous-préfète de Figeac


Anne-Cécile VIALLE

